

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le journal l'Europe, de Francfort, publie le texte du discours prononcé par l'empereur François-Joseph, à l'ouverture du congrès des souverains des États de la Confédération germanique. Ce document est conçu en ces termes :

« Très-augustes, très-chers frères et cousins, très-honorables Confédérés,

« Une assemblée des souverains de la nation allemande délibérant sur le bien-être de la patrie, est un événement qui ne s'est point produit dans un passé qui se calcule d'après des siècles. Puisse, grâce aux bénédictions de la Providence, notre entrevue être la source d'un avenir fécond en bienfaits.

« Confiant dans le caractère élevé des princes mes confédérés, confiant dans l'esprit du peuple allemand, pénétré du sentiment du droit et instruit par l'expérience, j'ai eu le désir d'amener cette heure où tous les princes de l'Allemagne, réunis en assemblée, afin de consolider leur alliance, se tendent fraternellement la main.

« J'ai considéré comme un devoir d'exprimer ouvertement ma conviction que l'Allemagne attend avec raison un développement de sa Constitution, lequel réponde aux besoins de l'époque.

« Je suis venu pour exposer à mes confédérés, dans un échange personnel d'idées, ce que je crois possible pour que le but soit atteint, et ce que je suis disposé à faire moi-même à cette fin.

« Recevez, monarques et vous tous, très-augustes et très-chers Confédérés, mes remerciements pour votre prévenance digne de fidèles confédérés.

« J'ai fait soumettre à mes augustes Confédérés, le projet d'une réforme de la Constitution fédérale de l'Allemagne, projet élaboré sous ma direction personnelle.

« Basées sur une intelligence plus profonde du but des institutions fédérales, les dispositions de ce projet ont placé le pouvoir exécutif fédéral entre les mains d'un directoire, auquel sera adjoint un conseil fédéral.

« Ces dispositions convoquent périodiquement une assemblée de députés appelés à coopérer avec pleins pouvoirs à la législation et à la fixation du budget de la Confédération; elles établissent des assemblées périodiques de princes en Allemagne. En fondant un tribunal fédéral indépendant, elles sauvegardent inviolablement le droit public allemand.

« Sous tous ces rapports, les dispositions dont il s'agit tiennent compte avec soin et aussi rigoureusement que possible du principe de l'égalité des droits d'États indépendants et unis entre eux par les liens de la confraternité; mais en même temps elles prennent en considération la puissance respective et le nombre d'habitants de chaque État qui sont inséparables de la nature des institutions proposées, notamment d'un vigoureux pouvoir exécutif et d'une représentation générale près la Diète germanique.

« Chacune des considérations qui ont dirigé ma conduite, émane au fond d'une seule et même pensée. J'ai cru que le moment était venu de renouveler, dans un esprit conforme

à celui de notre époque, l'alliance que nos pères ont conclue, de la consolider en y faisant participer nos peuples et par là, de donner à cette alliance la force de conserver à l'Allemagne jusqu'à la fin des siècles, une grandeur, une puissance, une sécurité et une prospérité constantes.

« Mes propositions sont sans doute susceptibles de perfectionnement. Je suis le premier à le reconnaître. Toutefois je laisse à mes augustes confédérés le soin de voir s'il serait de notre intérêt commun de retarder, même pour peu de temps, et en vue de certaines améliorations, l'acceptation du projet qui, dans tous les cas, vu les circonstances actuelles, est d'un grand profit pour l'Allemagne. Dans l'acte de réforme projeté, sont indiqués les moyens constitutionnels propres à combler sûrement, au moyen d'un tout légalement organisé, les lacunes de l'œuvre primitive, et à mettre davantage la Constitution en harmonie avec les exigences légitimes de l'époque. Ce n'est point dans l'ouverture de négociations embrassant de vastes projets, mais seulement dans une détermination prompte et unanime des princes allemands, devant le dévouement-desquels à la grande cause commune disparaissent toutes considérations secondaires, que je vois une base solide pour la question de l'avenir de l'Allemagne.

« Très-augustes frères et cousins, très-chers confédérés.

« De même que vous partagez avec moi les impressions édifiantes de ce moment, vous regrettez profondément avec moi que la Prusse ne soit pas représentée parmi nous. Il manque à l'accomplissement de nos vœux les plus sa-

crés une grande satisfaction.

« Il ne m'a pas été donné de déterminer le roi de Prusse à coopérer personnellement à notre œuvre d'unification. Mais je n'en conserve pas moins le ferme espoir que ce jour aura un heureux résultat. Le roi de Prusse a parfaitement apprécié les raisons que j'ai invoquées relativement à la nécessité et à l'opportunité d'une réforme de la Constitution fédérale. Guillaume I^{er} n'a opposé qu'une seule objection à mon invitation à un congrès de princes, à savoir : que cette importante et grave question n'avait pas été suffisamment préparée pour pouvoir être discutée directement par un congrès de princes allemands.

« En principe, le roi ne s'est pas prononcé contre une assemblée de princes, mais a cru seulement qu'une semblable assemblée devait être précédée d'une conférence des ministres allemands.

« J'ai rendu S. M. attentive au peu de succès qu'ont obtenu jusqu'ici les négociations entreprises par des personnes intermédiaires; c'est donc à nous qui sommes ici rassemblés qu'il appartient désormais de prouver par nos actes que, pour nous, la question de la régénération de la Confédération est plus que mûre et préparée et que nous sommes fermement décidés à faire en sorte que la nation allemande ne soit pas privée plus longtemps des moyens propres à assurer son développement politique.

« Tâchons de nous mettre rapidement d'accord sur les détails, en raison de l'importance incalculable du tout ! Sauvegardons fidèlement en toutes choses la place qui appartient à la puissante Prusse ! Et espérons qu'avec l'aide de Dieu, l'exemple de notre union exercera

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

XVIII.

Roscoff est un petit port de mer situé entre la baie du Taureau et l'île de Bastz, près de Saint-Pol-de-Léon. C'est un bourg privilégié qui possède une double activité maritime et agricole, car s'il est l'entrepôt d'un commerce assez étendu avec les Anglais; il est aussi le jardin d'où le Finistère tire à profusion les plus beaux légumes et les fruits les plus savoureux.

Richard et William descendirent à l'hôtel de France, un charmant hôtel qui soutient avec quelque honneur la gloire nationale du nom qu'il porte. Ils dinèrent avec peu d'appétit et dormirent d'un sommeil agité : l'attente où ils se trouvaient était bien faite pour leur serrer l'estomac et leur agacer le système nerveux.

A peine levés, ils ordonnèrent qu'on tint deux chevaux de selle à leur disposition; et après avoir essayé, mais aussi vainement que la veille, de faire un bon repas, ils s'élançèrent au galop sur la route

qui conduit au Stangala.

Huit kilomètres seulement séparent Roscoff du château où se rendaient les deux frères. Ils eurent bientôt franchi la distance et mirent pied à terre dans la cour d'honneur.

On les introduisit au salon. Maxime les y reçut avec froideur. Une sourde animosité, qu'il attribuait à un mauvais levain d'envie et qu'il se reprochait sans parvenir à la vaincre, ne lui permettait pas de faire meilleur accueil aux deux étrangers.

Ceux-ci craignirent un moment qu'une telle réception ne fût un symptôme menaçant, mais ils se rassurèrent aux premières paroles que prononça leur hôte.

— Je vous ai écrit, Monsieur Maxwell, dit-il à William, que votre identité m'était suffisamment prouvée par les pièces que vous avez bien voulu me soumettre. J'ai donc hâte de remplir l'engagement que j'ai pris envers vous, et de remettre entre vos mains une fortune dont je ne puis me considérer que comme le dépositaire.

— Mais rien ne presse, monsieur, répondit William en s'efforçant de rester calme et en déployant toute son assurance. Ne précipitez pas les choses; donnez-vous le temps d'aller aux informations. J'at-

tendrai patiemment le résultat de vos démarches. Avec un homme tel que vous, monsieur, on jouit d'une entière sécurité. Aussi suis-je bien convaincu que le jour de la restitution ne saurait être retardé à plaisir.

— Je vous remercie de l'opinion que vous exprimez sur mon compte, reprit d'un ton contraint Maxime que cette flatterie ne put émouvoir favorablement. Mais en même temps, je vous le répète, je me sens suffisamment renseigné en ce qui vous concerne et je juge inutile de multiplier mes investigations. Je suis donc résolu à exécuter, ce matin même, la dernière volonté de mon oncle, Jean Tréhouart.

— Qu'il soit fait selon votre volonté, répliqua William. Je n'essaierai plus d'en retarder l'accomplissement.

— Aôh ! no, ni moa, non plus davantage, dit Richard avec une gravité imperturbable. Je reconnaisais vous pour une très-parfaite gentleman.

— Trêve de compliments, messieurs, répliqua Maxime en fronçant le sourcil. J'y suis peu sensible. Terminons promptement l'affaire qui vous amène. Aussi bien ce sera très-facile. La succession dont je vous dois compte est, en effet, de telle nature que la transmission peut en grande partie s'effectuer de la

main à la main.

C'est sans doute dans le but d'en disposer aisément, dit Maxime, que M. Tréhouart avait surtout composé sa fortune de titres de rente et de bons du Trésor au porteur. Quoi qu'il en soit, je vous les restitue dans leur intégrité, tels que je les ai reçus moi-même, les droits de mutation ayant été payés avec l'argent que j'ai trouvé en caisse, et avec l'intérêt semestriel que j'ai touché à l'échéance.

Il prit alors sur un guéridon quelques papiers formant un mince volume; et, les dépliant un à un, il en énuméra successivement la valeur. Sa main se crispait pour ne pas trembler, sa voix se raidissait pour ne pas tressaillir.

C'est qu'en dépit de sa conscience alarmée, il n'abandonnait qu'avec un âpre regret ce qui était à ses yeux bien plus que la richesse, ce qui était l'enivrement de l'amour heureux. Aussi, tandis qu'il feuilletait du doigt les opulents chiffons, était-il tenté de ne s'en point dessaisir. Peut-être eût-il cédé à l'ardeur de sa convoitise, s'il eût été moins dominé par la crainte du mépris de Camille.

Lorsqu'il eut achevé l'énonciation des titres qu'il allait livrer, il en considéra un instant l'ensemble avec une étrange fixité.

une victorieuse influence sur tous les cœurs allemands ! En tous cas, très-angustes confédérés et amis, j'aurai toujours la satisfaction personnelle d'avoir eu constamment devant les yeux, à une époque aussi sérieuse, le raffermissement des liens nationaux qui unissent les Allemands, et d'avoir cherché à élever la Confédération, par laquelle nous sommes une puissance compacte, à la hauteur de sa mission si importante à la fois pour le salut de l'Allemagne et de l'Europe. »

On ignore ce que va résoudre le congrès de Francfort, mais il est un point sur lequel on est complètement d'accord, c'est que rien ne sera changé à la Confédération germanique, en ce qui concerne les frontières géographiques des différents Etats.

On assure que le congrès des princes est vu d'un très-mauvais œil à Saint-Petersbourg. Nous croyons savoir, en effet, que des agents de la Russie s'efforceraient de neutraliser l'action de ce congrès à Francfort, car l'alliance de la Prusse ne saurait, aux yeux du gouvernement russe, compenser l'hostilité de l'Autriche, ayant derrière elle le reste de l'Allemagne.

S. A. I. l'archiduc Maximilien a manifesté, dit-on, le désir de se rendre en France. Si des arrangements de famille lui permettent de réaliser ce vœu, c'est à Biarritz que l'archiduc fera visite à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. (La France.)

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE DE L'Union de l'Ouest!

Paris, 18 août.

Le 15 août s'est passé sans revue, sans réception du Corps diplomatique, sans discours impérial, et nous sommes toujours dans la même obscurité. On commente beaucoup la réunion des souverains; on disserte sur les trois notes envoyées à Saint-Petersbourg; on cherche à pressentir ce que sera la réponse dernière et définitive de la Russie, mais, en résumé, on ne sait rien, on vit de conjectures et on attend.

Il est assez vraisemblable que les choses resteront dans cette atonie et ces ténèbres pendant quelques semaines encore, pour le moins, et qu'il faudra nous estimer heureux si, au commencement de septembre, la réplique du prince Gortschakoff vient jeter quelque lumière sur la situation.

On ne sait rien encore de précis au sujet de ce qu'on pourrait appeler la question Maximilienne au Mexique. Les uns affirment que l'archiduc accepte la couronne conquise par nos armes; d'autres inclinent à croire, au contraire, que l'Autriche, appliquant en cette circonstance le *timéo danaos et dona ferentes*, conseillerait un refus au frère de François-Joseph.

Les deux frères sentirent le frisson de l'angoisse leur glacer le sang. Ils eurent instinctivement l'un et l'autre l'idée d'assassiner Maxime. Mais à peine eurent-ils glissé la main dans la poitrine pour saisir le couteau-poignard qu'ils avaient l'habitude de cacher, qu'un brusque mouvement du jeune Tréhouart prévint leur sinistre projet.

Titres de rente et de bons du Trésor, il tendit tout à William qui s'en empara fébrilement.

— Aôh ! Aôh ! Aôh ! s'écria Richard transporté de joie, il n'y avait rien de tout aussi magnifique sous la calotte du firmament !

— Finissons-en, reprit Maxime avec une sourde violence, j'ai fait rédiger par le notaire un acte de donation qui dispose comme il convient de la propriété du Stangala. Cet acte le voici. Il n'y a plus qu'à signer l'acceptation. Veuillez remplir cette formalité.

Il prit une plume dans une écriture posée sur le guéridon, et, la présentant à William, lui indiqua la place où il devait mettre sa signature.

— Voilà qui est fait, dit ce dernier après avoir résolument placé un paraphe autour de son nom et d'emprunt.

— Bien. Demain vous pourrez prendre possession

En attendant une déclaration officielle sur ce point, le sentiment public, surpris à la première heure par l'événement, s'accuse de plus en plus dans le sens d'une combinaison purement française, et chacun se demande pourquoi notre or et le sang de nos soldats serviront à acheter au-delà des mers un empire à cette maison d'Autriche que notre politique séculaire s'est constamment efforcée de diminuer et à laquelle nous portions encore, il y a quatre ans, de si rudes coups dans les plaines de la Lombardie.

On écrit de Cracovie que l'explosion du 7 août qui a enseveli dans les mines une maison et a coûté la vie à huit individus, a alarmé la ville tout entière. Les principales victimes de cet accident, les trois sœurs d'un acteur appelé Janowski, s'étaient fait une industrie lucrative en confectionnant des cartouches; une étincelle d'une cigarette mit le feu à un quintal et demi de poudre et occasionna cette explosion dont les suites auraient pu être beaucoup plus graves. Il y avait dans cette maison cinq autres caisses de poudre que des hommes d'un courage extraordinaire ont enlevé au milieu des flammes. C'étaient, dit-on, des agents du gouvernement national. L'enterrement des victimes s'est passé dans le plus grand ordre et au milieu de la plus grande affluence qui ait jamais été vue à Cracovie. Toute la population de la ville s'y était portée.

En annonçant ce terrible accident, à Vienne, le président du gouvernement civil a demandé, par le télégraphe, l'autorisation de prendre des mesures sévères et de proclamer, dit-on, l'état de siège. La réponse de Vienne contenait un refus de cette proposition, et une proclamation que la police a fait placarder le lendemain. Cette proclamation reproduite par les journaux, se distinguait par une grande douceur, une mansuétude paternelle; plusieurs symptômes permettent de croire qu'un vent moins rigoureux va souffler de Vienne sur la Gallicie; ce changement est particulièrement observé depuis le refus du roi de Prusse de se rendre à Francfort.

Voici le texte du décret d'abus qui vient d'être rendu en conseil d'Etat :

NAPOLÉON, etc.,

Sur le rapport de la section de la législation, justice et affaires étrangères;

Sur la proposition de notre ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 11 juin 1863;

Vu l'écrit ayant pour titre : *Réponse de plusieurs évêques aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines*, ledit écrit signé par les archevêques de Cambrai, de Tours, de Rennes, et les évêques de Metz, de Nantes, d'Orléans et de Chartres, et publié dans tout l'Empire par la voie des journaux quotidiens et en forme de brochure;

du château, car je l'aurai quitté. Jusque là, souffrez que j'en reste le maître et que je m'occupe de mes préparatifs de départ.

C'était là un congé catégorique.

Ceux auxquels il s'adressait s'empressèrent de l'accepter. Ils éprouvaient eux-mêmes un violent désir de se trouver seuls pour laisser éclater l'allégresse dont ils contenaient l'expression.

Après quelques offres de service qui ne furent point agréées et quelques félicitations banales qui furent écoutées à peine, il se remirent en selle et partirent au galop dans la direction des Ravines.

Lorsqu'ils eurent un peu perdu de vue le Stangala, ils modérèrent l'allure de leurs chevaux, s'entregardèrent quelques secondes d'un air étahi, puis poussèrent simultanément un rire strident et satanique, un rire fou.

— Un million ! un million ! s'écriait Richard en riant toujours frénétiquement. Quand je pense que nous tenons un million !... ou à peu près.

— Là ! là ! dans ma poche ! reprenait William en se frappant la poitrine avec frénésie.

— C'est à croire qu'on flotte en plein songe ou qu'on a perdu la raison !

— Et pourtant rien de plus réel, de plus sensé !

Vu la lettre adressée par notre ministre de l'instruction publique et des cultes à chacun desdits archevêques et évêques à la date du 31 mai dernier et insérée au *Moniteur*;

Vu la lettre en réponse écrite, le 4 juin suivant, par l'archevêque de Tours au même ministre, insérée dans les journaux quotidiens et publiée en brochure;

Vu l'article 1^{er} de la déclaration de 1862;

Vu les articles 4, 6, 8 et 59 de la loi organique du concordat du 18 germinal an X;

Vu la bulle du 3 des calendes de décembre 1801 et le décret apostolique du 9 avril 1862, insérés au *Bulletin des Lois*;

Considérant que c'est un principe établi de tout temps par le droit canonique et consacré encore par la bulle et le décret qui ont fixé la nouvelle circonscription des diocèses, que les pouvoirs des évêques sont strictement renfermés dans les limites de cette circonscription, et ne peuvent être exercés qu'envers les fidèles de leurs diocèses respectifs;

Considérant que les archevêques et évêques ne peuvent délibérer ensemble et prendre des résolutions communes sans la permission expresse du gouvernement;

Considérant qu'aux termes de la déclaration de 1862, il est de maxime fondamentale dans le droit public français, que le chef de l'Eglise et l'Eglise même n'ont reçu de puissance que sur les choses spirituelles et non pas sur les choses temporelles civiles; que, par conséquent, les lettres pastorales que les évêques peuvent adresser aux fidèles de leur diocèse seulement ne doivent avoir pour objet que de les instruire de leurs devoirs religieux;

Considérant que l'écrit susvisé a été adressé par les archevêques et évêques signataires, non-seulement aux fidèles et aux prêtres de leurs diocèses respectifs, mais encore aux fidèles et aux prêtres de tous les diocèses de l'Empire français par la voie des journaux quotidiens et en une brochure répandue dans tous les départements;

Considérant que cet écrit est évidemment le résultat d'un concert et l'œuvre d'une résolution prise en commun;

Considérant qu'il n'a nullement pour objet d'enseigner aux fidèles leurs devoirs religieux; qu'il ne donne réellement que des instructions politiques;

Relativement à la lettre de l'archevêque de Tours;

Considérant que cette lettre conteste au gouvernement le droit de faire respecter par les évêques les obligations à eux imposées par les lois de l'Empire;

Considérant qu'elle contient une censure de certains actes attribués au gouvernement et concernant la politique extérieure;

Que, sous ce double rapport, elle constitue une contravention aux lois de l'Empire et un excès de pouvoir;

Notre conseil d'Etat entendu.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il y a abus dans l'écrit ayant pour titre : *Réponse de plusieurs évêques aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines*, signé et publié par les archevêques de Cambrai, de Tours, de Rennes, et par les évêques de Metz, de Nantes, d'Orléans et de Chartres.

Ledit écrit est et demeure supprimé.

Art. 2. Il y a abus dans la lettre adressée à notre ministre de l'instruction publique et des cultes par l'archevêque de Tours le 4 juin dernier.

Ladite lettre est et demeure supprimée.

Art. 3. Notre ministre d'Etat et notre garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Approuvé, etc.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Courrier de l'Algérie* :

« Des lettres d'Athènes racontent un incident assez curieux de la dernière insurrection.

» Au moment où la Banque fut menacée, le contre-amiral Touchard fit offrir au gouvernement de l'établissement de mettre en sûreté, sur les bâtiments de sa division, une partie de son numéraire. Par suite de l'acceptation de cette offre, deux millions furent déposés à bord des vaisseaux français. Le commandant anglais insista pour qu'une pareille preuve de confiance fût donnée à son gouvernement, et, bien que le déplacement du numéraire ne parût plus être nécessité par la situation, un million qui restait à la Banque fut confié au commandant britannique. Peu de temps après, le gouverneur de la Banque put, sans danger, faire rentrer les sommes: ce qui se fit sans observation de la part du commandant français; mais le commandant britannique, à ce moment, aurait, en exhibant un règlement écrit, exigé un droit de commission de 1 p. 100 pour les valeurs qui lui avaient été confiées. »

— Voici encore un extrait des 60,000 guérisons opérées par la délicieuse *Revalescière* Du Barry après que toute médication avait échoué :

N° 48,422 : M^{me} la comtesse de Castel-Stuart, de 9 ans d'une irritation horrible aux ners aliénant l'esprit. — N° 44,816 : M. l'archidiacre Alex. Stuart, de 5 ans d'horribles souffrances des nerfs, de rhumatisme aigu, insomnie et dégoût de la vie. — N° 43,819 : M. G. Hencke, de scrofules. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 ou 16 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES.

— Oui ! oui ! il dépend de nous d'en toucher la preuve matérielle à l'instant même.

— Eh bien ! touchons ! touchons ! Veux-tu William ?

— Je veux bien, moi ! J'avoue même que j'en meurs d'envie.

Et il plongea la main dans un des plis de son habit d'où il la retira presque aussitôt les doigts violemment serrés autour du petit paquet que Maxime venait de lui remettre. On eût dit qu'il craignait de voir s'envoler son trésor.

— Tiens bon, William ! tiens bon, mon ami ! dit Richard d'un ton joyeux. Ne laisse rien échapper.

— Sois tranquille, mon vieux, c'est dans un étui.

Sa main, en effet, était si crispée qu'elle tremblait. Richard s'en aperçut.

— Est-ce que c'est électrique comme une pile de Volta ? demanda-t-il.

— Ma foi ! je crois que oui.

— Voyons ça, passe-moi la torpille que je la palpe et que je l'examine à mon tour.

Avec une touchante précaution, William glissa furtivement le paquet dans la main de son frère qui, soit hasard, soit magnétisme réel, reçut une secousse instantanée.

— Malpeste ! s'écria-t-il demi-goguenard, demi-sérieux, ça grouille ce papier-là, car moi aussi, je viens de ressentir comme une commotion au bras... Ah ! bah ! reprit-il gaiement, on comprend qu'un million produise toujours sur l'homme un effet du diable. Je parierais ma tête que c'est Satan qui a inventé les millions.

— Cela est si vrai, reprit Richard d'un air goguenard et sournois, que, s'il passait en ce moment sur le chemin un gars bien armé et qu'il sût que nous portons ainsi des valeurs pour huit cent mille francs, il serait horriblement tenté de nous massacrer, l'infame !

— Ah ! ne m'en parle pas ! je trouve ça désolant, poursuivit William en prenant une mine d'honnête homme scandalisé. Dire qu'on ne peut posséder une belle fortune honorablement acquise sans être le point de mire des plus odieuses convoitises, des plus sinistres projets !

— C'est à dégoûter de vivre dans l'opulence, ma parole d'honneur.

— Eh ! que veux-tu, mon ami, nous n'empêcherons pas le mal d'exister. Il nous faudra donc subir les conséquences de notre nouvelle position. Nous braverons la haine des envieux et nous nous défen-

LES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 52 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — *Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean, 25; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.* (495)

Chronique Locale.

C'était jeudi la clôture des distributions de prix. L'École Chrétienne des Frères a couronné brillamment cette suite de fêtes de la jeunesse. M. Louvet, maire de Saumur, M. O'Neill de Tyrone, sous-préfet, M. Paul Ratouis, conseiller d'arrondissement, et tout le clergé de notre ville et des environs, avaient pris place sur l'estrade élégamment décorée et ornée de nombreux dessins dus aux travaux des élèves et à leur bon goût.

Après un fort gentil monologue, récité par le jeune élève Charles Petit, avec beaucoup d'esprit et d'intelligence, les noms des vainqueurs ont été proclamés.

La musique de l'École de Cavalerie avait bien voulu prêter son concours à cette fête, et elle n'a pas peu contribué à en relever l'éclat par ses morceaux d'harmonie.

Noms des élèves de l'École des Frères, qui ont eu trois prix et au-dessus.

Honoré Vata, 11; Charles Petit, 8; Eugène Guyomard, 8; Louis Bernier, 7; Gaston Balzeau, 5; Adolphe Caillau, 4; Charles Chaussepied, 5; Henri Delaunay, 3; Gustave Guyomard, 7; Jules Griffon, 4; Victor Géligneau, 4; Alexandre Jalembic, 5; Arthur Morin, 5; Ernest Morel, 6; Elie Oger, 5; Alexandre Papin, 6; Eugène Rouiller, 5; Edmond Pasquier, 4; Emile Richard, 5; Henri Vata, 5; René Verneau, 4; Francis Bénard, 3; Gabriel Béranger, 3; Ernest Boret, 3; François Baigner, 3; Firmin Baragney, 3; Lucien Chantoiseau, 5; Camille Chaineau, 5; Félix David, 5; Félix Théodore, 3; Henri Durand, 3; Amand d'Angles, 5; Fauché, 5; Goglette, 4; Auguste, 4; Auguste Larqué, 3; Méon, 4; Jules Moisé, 5; Fernand Méran, 4; Maurer, 3; Valentin Malfé, 4; Casimir Maunier, 3; Théophile Ory, 3; Alfred Potier, 4; Louis Prêtre, 3; Eugène Peigné, 3; Marcel Bausteau, 4; Paul Verrié, 5; Victor Vesseron, 5; Louis Benaiton, 3; Charles Bourdon, 4; Charles Cornilleau, 4; Gautier, 3; Victor Gagneux, 3; Eugène Gabillard, 3; Gabillé, 3; Magloire Guillemet, 3; Jules Gaudri, 3; Léon Léger, 3; Legros, 3; Charles Leboulho, 4; Henri Moreau, 3; Nouvelle, 5; Poisson, 4; Jules Picard, 4; Eleneau, 5; Gauré, 3.

La mort du général de Rochefort a inspiré

drons contre le poignard des scélérats.

— Avec toute l'énergie de la vertu! répartit Richard en accompagnant ses paroles d'un air héroïque.

Tous deux, à ces mots, partirent encore d'un grand éclat de rire.

Un autre éclat de rire, mais plus violent que le leur, y répondit aussitôt.

Richard et William redevinrent tout-à-coup sérieux.

— Qu'est-ce que cela? demanda l'un.

— Ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'est pas le bruit d'un écho répondit l'autre.

Ils gravissaient un chemin escarpé et si resserré entre deux haies d'épines que leurs chevaux pouvaient à peine y marcher de front.

Ce chemin formait brusquement un coude à quelques pas d'eux. A peine l'eurent-ils tourné, qu'ils se trouvèrent en face de cinq ou six paysans robustes qui s'en allaient au travail, la serpe dans la ceinture et la faux sur l'épaule.

C'étaient eux qui avaient répété l'éclat de rire de nos cavaliers.

Malgré ce caprice d'hilarité, ils avaient la physionomie farouche et comme un air de provocation dans

à M. de Bazancourt les réflexions suivantes, auxquelles s'associent à Saumur tous ceux qui ont connu cet homme si regretté:

« L'armée vient de faire une perte douloureuse dans la personne du général de division comte de Rochefort.

» C'est mercredi à midi qu'ont eu lieu les obsèques du général.

» Une vie entière vouée au service de son pays, un caractère élevé, loyal, franc, comprenant toutes les grandes aspirations du devoir: telles furent les qualités précieuses qui avaient acquis au comte de Rochefort l'estime et l'affection de tous ses compagnons d'armes. Son souvenir restera longtemps vivant au cœur de tous ceux qui l'ont connu, et son fils y puisera les plus nobles exemples d'honneur, de dévouement et de vrai patriotisme. »

(La France).

Le *Moniteur* signale les villes et les départements qui, à l'occasion de la fête de l'Empereur, ont reçu des œuvres d'art, soit pour leur musée, soit pour leurs églises, leurs mairies et les hôtels des sous-préfets. Nous remarquons que quatre-vingt-trois portraits de l'Empereur et de l'Impératrice ont été distribués. Ces portraits, on le sait, proviennent de commandes faites sur les fonds des beaux-arts et sont, si nous ne nous trompons, copiés tous sur les mêmes modèles.

La sous-préfecture de Saumur est désignée comme ayant reçu un de ces portraits.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

M. Jullien, directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, partit le 17 août de Paris dans le but d'inspecter la voie. Son train devait aller jusqu'à Guingamp.

Le bruit de son voyage s'étant répandu, des habitants de nous ne savons quelle localité des Côtes-du-Nord entassèrent sur les rails des poteaux télégraphiques, des masses d'obstacles tels qu'une véritable barricade en fut formée.

Pour vérifier sans doute l'état de la voie avant le passage de M. Jullien, un train de ballast se dirigea vers Guingamp. Il se heurta contre la barricade, et, nous dit-on, trois employés de ce train, lancés en l'air par le contre-coup, sont morts de leur chute.

Des signaux furent faits, et le train de M. Jullien, où se trouvait un nombreux personnel s'arrêta immédiatement.

On frémit en songeant au désastre qui serait arrivé, si la voie n'eût été explorée par le train de ballast. Déjà trois personnes ont été tuées. Le train de M. Jullien en transportait soixante environ.

Quel a été le mobile d'un acte de sauvagerie sans précédent? Nos premiers renseignements, qui sont fort incomplets sans doute, ne nous permettent de l'attribuer qu'à l'esprit arriéré de presque toute une population, car l'effort

leur démarche. Le rayonnement de leurs longs outils bien affilés ajoutait encore à l'aspect menaçant qu'ils présentaient.

Saisi d'inquiétude, Richard rendit vivement le trésor à William, qui non moins vivement le replongea dans la poche de son habit. Puis le cœur anxieux, la poitrine oppressée, ils se rangèrent pour laisser passer les paysans qui ne paraissaient guère disposés à leur montrer les mêmes égards.

— Vous êtes donc bien contents d'être au monde, nos messieurs, que vous riez si fort? demanda d'un ton brusque l'un des moissonneurs.

— Hum! pas trop, répondit Richard d'une voix piteuse. Mais il faut bien faire contre fortune bon cœur.

— Vous n'avez pourtant point l'air malheureux, vous? répliqua rudement un autre en levant sa faux par un mouvement inattendu.

William pâlit et poussa son cheval.

— On ne doit point se fier aux apparences, répondit-il avec un accent mal assuré; sans quitter du regard l'instrument à physionomie rébarbative.

On ne l'avait levé que pour le changer d'épaule.

(La suite au prochain numéro.)

d'un seul homme n'a pu accumuler sur la voie tous les obstacles qui s'y trouvaient.

Le bruit court qu'un de nos concitoyens, le sieur Gasseau fils, cordonnier, a gagné le lot de 10,000 fr. à la loterie du *Musée Napoléon*.

On nous écrit de Beaufort, à l'Union de l'Ouest:

UNE AVENTURE DE BAIN. — Un petit clerc, — de notaire, d'avoué ou d'huissier, peu importe, — qui, aussi fort qu'Atlas, porte une hémisphère sur son dos, se livrait seul, un de ces jours d'énergique chaleur, aux délices du bain, juste au moment où

Le jour n'est déjà plus, la nuit n'est pas encore.

Heureux comme un canard longtemps sévré du liquide élément, il se roule voluptueusement dans l'argent fluide qui le caresse, plonge, fait des coupes savantes,

Et luttant contre l'onde,

Bat de ses pieds le flot qui blanchit et qui gronde.

Hélas! trop de plaisir souvent nous rend aveugles. Tandis qu'il émerveille de ses jeux les candides Naiades et Hamadryades de l'humble cours d'eau, un vaurien, attendant chapechute, sous le couvert d'un buisson, s'empare du superbe paletot que le baigneur avait, avec des soins infinis, plié et déposé sur le vert tapis du gazon, tire ses grègues, gagne au haut.

Toute poursuite devenait inutile, car si le clerc nageait comme un poisson, le larron courait comme un lapin. Il fallut donc au pauvre se contenter d'abriter ses jambes de fusées du cylindre à tubes perpendiculaires qu'une lady ne peut nommer, pour se mettre en marche vers la ville. Mais, ô surprise! à peine a-t-il laissé derrière lui environ un kilomètre de route poudreuse, qu'à un coude du chemin, il aperçoit son paletot d'abord, puis le voleur tout entier à un rire homérique, oubliant, cette fois, de prêter des ailes à ses pieds.

C'était un sien confrère, — de la plume et du grattoir, s'entend, — qui lui avait joué ce tour digne d'un fils de la basoche.

Pas n'est besoin de dire l'empressement du petit bonhomme convexe à endosser le vêtement avec lequel il croyait avoir fait à jamais séparation de corps.

A leur retour, une bouteille de vin champagnais offerte gracieusement par le mystificateur, volatilisa dans sa mousse le reste de rancune du mystifié.

Le 12 août courant, les sieurs Nantais père et fils procédaient, en la ville de Montfaucon, au curage d'un puits. Le père, descendu au fond du puits, emplissait un seau que le fils, resté à l'extérieur, attirait à lui au moyen d'une corde montée sur une poulie. Effrayé du silence qui se fit tout-à-coup au fond du puits, le fils appela du secours, et se fit descendre auprès de son père évanoui; mais bientôt, privé d'air lui-même, il perdit connaissance, et l'on s'empessa de le remonter. M. Roquet fils se présenta ensuite, et malgré toute sa bonne volonté, il ne put arriver jusqu'à celui qu'il voulait sauver.

M. le docteur Thénaisie, témoin de ces gênereuses tentatives, et après avoir reconnu l'existence dans le puits de gaz délétères, venait de déclarer que, pour n'avoir pas à déplorer la perte de plusieurs personnes, il fallait désormais aviser à de nouveaux moyens pour sauver cet homme, lorsque son frère, M. Anatole Thénaisie, ex-officier de marine, n'écoulant que ses nobles sentiments, se dévoua spontanément, descendit au fond du puits, et fut assez heureux, grâce à son sang-froid et à sa présence d'esprit, pour préserver le père Nantais, seul soutien d'une nombreuse famille, d'une mort que chacun regardait déjà comme certaine.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

New-York, 18 août. — Le *Herald* mentionne le bruit que M. Cassins Clay a signé un traité avec la Russie. En cas de guerre avec cette puissance, les Etats-Unis déclareraient la guerre à la France et à l'Angleterre.

Les nouvelles de la guerre sont sans importance.

Le siège de Charleston continue dans des conditions favorables aux Fédéraux.

Francfort, 21 août. — Le roi de Prusse refuse de prendre part au Congrès des princes, mais il promet de prendre en toute considération le projet de réforme fédérale.

Hambourg, 20 août. — On mande de Vilna:

Mourawieff a fait pendre sans jugement les deux frères Joseph et Alexandre Beykowski, soupçonnés de participation à la tentative d'assassinat dont le maréchal de la noblesse de Lithuanie, M. Domeyko, a été l'objet. — Havas.

ETAT-CIVIL du 16 au 31 juillet.

NAISSANCES. — 17, Jean-Baptiste Masse, route du Cimetière; — 18, Félix Vasson, rue Notre-Dame; — 25, Henriette-Eglantine Loyau, rue de la Visitation; — 27, Alphonse-Louis Allory, rue du Puits-Neuf; — 28, Célestine-Charlotte Deruet, rue du Bellay; — 31, Anne-Marie-Madeleine Goriau, rue Beaurepaire.

MARIAGES. — 18, Joseph-Eugène Vincent, instituteur, de Mozé, et Eugénie Simi, sans profession, de Saumur; — 20, Louis Fournier, cultivateur, et Henriette Gabiller, cultivatrice, tous deux de Saumur; — Pierre Nicolaudie, cordonnier, de Thouars, et Thérèse Jeunet, rentière, de Saumur; — 27, Anatole Firmin, domestique, et Victoire-Louise Gouby, domestique, tous deux de Saumur; — François Hurtault, employé de commerce, et Hermine Garot, sans profession, tous deux de Saumur; — Hippolyte-Urbain Roy, employé à la Recette particulière, et Apolline-Félicité L'hermite, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Virginie Boltoux, sans profession, 29 ans, épouse de Jean Martineau, Grand'Rue; — 20, Marie-Louise Renouvel, lingère, 28 ans, épouse de Secondo Pagliarino, rue de Fenet; — Pierre Doussain, cordonnier, 76 ans, rue Chouetterie; — 23, Marie-Louise Duadaire, chapeletière, 22 ans, célibataire, rue du Petit-Pré; — Pierre-Aymar de Lalande, sous-lieutenant au 3^e régiment de hussards, 21 ans, à l'hôpital militaire; — 24, Marie-Eugénie Pizon, 6 semaines, rue Saint-Nicolas; — 25, Eliza Lambert, marchande, 59 ans, épouse de Augustin Bidault, à l'hôpital; — Eléonore-Marie-Adélaïde Milon, 11 ans, rue d'Orléans; — 26, Madeleine Hervé, journalière, 72 ans, veuve de Jean Mabileau, à l'hôpital; — 27, Dezé, mort-né, rue de Fenet; — 28, Boizard, mort-né, rue de Fenet; — Esther-Héloïse Desormeaux, propriétaire, 56 ans, épouse de François Christiani, rue Cendrière; — 29, Catherine-Joséphine Girault, sans profession, 45 ans, épouse de Pierre Bourdilleaux, rue Courcouronne; — Bourdilleaux, mort-né, rue Courcouronne; — 30, Justine Juin, 25 ans, sans profession, célibataire, à la Providence.

Décès hors commune.

14 avril, Françoise Baudrier, célibataire, 65 ans, à Rennes; — Jean-Albert Daget, sergent-fourrier au 3^e zouaves, célibataire, devant Puébla.

BULLETIN FINANCIER.

Un ralentissement marqué dans les transactions a caractérisé la période hebdomadaire qui vient de s'écouler. Nous sommes en pleine morte-saison, et lors même que les préoccupations politiques n'entraînent pas leur influence sur le marché, les affaires n'en seraient pas moins paralysées par l'absence de la plupart des spéculateurs.

Au commencement de la semaine, il y a eu cependant comme un réveil, un commencement de reprise

qui a relevé la rente d'une Bourse à l'autre de 67-15 à 67-45 c. Mais, une fois ce cours obtenu, les oscillations se sont fixées autour de 67-50, et elles sont devenues plus rares, à mesure que l'on approchait de la fin de la semaine.

Le Crédit Mobilier a eu, depuis huit jours, des oscillations assez fortes. Il a fait 1,090, puis 1,055, et il ferme à 1,078-75. Les affaires ont été assez ac-

tives dans ces derniers jours, sur cette valeur, et elle a fait preuve d'une élasticité assez remarquable dans les circonstances actuelles.

Presque tous les chemins de fer français ont vu leurs prix s'améliorer d'une semaine à l'autre. Le Lyon est resté très-ferme à 1,020. L'Orléans a monté de 1-25 à 1,016-25, le Nord de 2-50 à 990, le Midi de 7-50 à 697-50. Les Romains et les Victor-

Emmanuel se traitent à 412-50. Les Lombards sont à 530. On recherche en banque le canal Cavour dont les actions ont un minimum de revenu de 6 0/0 garanti, ainsi que leur remboursement au pair en 50 ans.

La souscription aux actions de la Société de crédit des industries brevetées, se poursuit avec succès chez MM. Sureau, Jarry et Cie. Nous croyons savoir

que cette souscription sera close avant la fin du mois, et qu' aussitôt la formation régulière de la Société, plusieurs projets industriels d'une exploitation fructueuse, en ce moment à l'étude, placeront cette Compagnie au rang des créations utiles et productives de notre époque. — J. Parais.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1855, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ARCHER.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 6 juillet dernier, enregistré, homologue le concordat passé le 25 juin dernier, entre le sieur Pierre Archer, marchand forain, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, près Saumur, failli, et ses créanciers, lesquels ont donné à M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, tous pouvoirs pour en surveiller l'exécution.

Le greffier du tribunal, (494) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PUJOS.

Les créanciers de la faillite du sieur Pujos, ancien tailleur de l'Ecole Impériale de cavalerie de Saumur, demeurant actuellement à Auch (Gers), sont invités à se trouver le vendredi 28 août courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (495) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CH. GAURON.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 17 août courant, fixe à la date du 4 octobre 1862, l'ouverture de la faillite du sieur Charles Gauron, négociant à Saumur, déclarée par jugement du même tribunal, le 11 mai dernier.

Le greffier du Tribunal, (496) TH. BUSSON.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le mardi 25 août 1863, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez feu le sieur FILOCHEAU, en son vivant menuisier à Saumur, Montée-du-Fort, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession vacante, à la requête de M. Pierre Cournay, curateur à ladite succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, traversins, couvertures, rideaux, belle armoire, draps, chemises, bons effets à usage d'homme et femme, tables, chaises, batterie de cuisine, établis et outils de menuisier, bois de placage, panneaux et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON et quatre-vingt-huit ares de terre et vigne, en un ensemble, au Champ-de-Repos, commune de Bagneux.

Facilités pour les paiements. S'adresser au notaire, ou, sur les lieux, au propriétaire M. Salmon.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

7,000 FRANCS

A placer à rente viagère.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

UN JARDIN, situé à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, sur la route, appartenant à M. EGRETTEAU, boulanger à Saumur. S'adresser audit M^e LEROUX.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, et M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE

LA TERRE DE NAZÉ, à 8 kilom. de Saumur (Maine-et-Loire).

Cette terre, parfaitement boisée, contient 57 hectares 7 ares. Château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves; parc à hautes futaies; prés, vignes, terres arables.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au château de Nazé et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (526)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

4,000 FRANCS

A donner à rente viagère.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Mairie, n^o 7, occupée par M. ALLARD.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

Cabinet d'affaires de Ch. CORMERY, à Saumur.

A VENDRE

BELLE MAISON DE CAMPAGNE, A environ 4 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. CORMERY. (435)

A VENDRE

OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (412)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, eouvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^e LEROUX, notaire. (464)

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{es} de comestibles

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonal; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

LA FERME

ÉCHO DES CAMPAGNES,

JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUMBERT.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1^{er} au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1^{er} juillet.

ON S'ABONNE :

Chez M. HUMBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années. 8 francs.

La troisième 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. 5 —

Primes dans le courant de l'année.

La conscience religieuse vient d'être profondément blessée par un livre dont tout, jusqu'au titre, est une offense au Christ.

M. BARNABÉ CHAUVELOT, connu par ses vigoureuses études sur les faux savants, vient de mettre à nu les sophismes et l'ignorance de l'auteur de ce livre, M. E. RENAN, en publiant un ouvrage qui a pour titre :

A. M. ERNEST RENAN.

LA DIVINITÉ DU CHRIST

D'APRÈS LES PLUS

GRANDS GÉNIES DU MONDE

Un volume in-8°. — Prix : 1 fr. 50 par la poste.

Chez HUBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 20 AOUT.			BOURSE DU 21 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 95	» 10	» »	67 60	» »	» 35
4 1/2 pour cent 1852.	96 90	» 05	» »	96 65	» »	» 25
Obligations du Trésor.	» »	» »	» »	446 25	» »	» »
Banque de France.	3385	» 5	» »	3380	» »	» 5
Crédit Foncier (estamp.).	1295	» 20	» »	1285	» 10	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1225	» 5	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	686	» »	» »
Crédit Mobilier.	1130	» 5	» »	1103 75	» »	26 25
Comptoir d'esc. de Paris.	730	» »	» »	732 50	2 50	» »
Orléans (estampillé).	1022 50	2 50	» »	1026 25	3 75	» »
Orléans, nouveau.	820	» »	» »	820	» »	» »
Nord (actions anciennes).	986 25	» 3 75	» »	995	» 8 75	» »
Est.	497 50	» 1 25	» »	500	» 2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1030	» »	1 25	1028 75	» »	1 25
Midi.	720	» 7 50	» »	715	» »	» 5
Ouest.	530	» 1 25	» »	530	» »	» »
Genève.	493 75	1 25	» »	493 75	» »	» »
Dauphiné.	480	» 1 25	» »	478 75	» »	1 25
Ardennes.	465	» »	» »	» »	» »	» »
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1695	» 5	» »	1695	» »	» »
Canal de Suez.	513 75	» »	2 50	517 50	3 75	» »
Transatlantiques.	528 75	» »	1 25	530	» 1 25	» »
Autrichiens.	431 25	1 25	» »	433 75	2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	556 25	1 25	» »	551 25	» »	» »
Victor-Emmanuel.	416 25	» »	» »	412 50	» »	3 75
Russes.	422 50	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	418 75	» »	1 25	412 50	» »	6 25
Crédit Mobilier Espagnol.	700	» 16 25	» »	690	» »	10
Saragosse.	685	» 5	» »	685	» »	» »
Portugais.	508 75	» »	» »	507 50	» »	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	» »	» »	305	» »	» »
Orléans.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	» »	» »	298 75	» »	» »
Ouest.	296 25	» »	» »	295	» »	» »
Midi.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Est.	295	» »	» »	292 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,